



RESOLUTIONS N° 19/2025/PR/MCA-Reg/CA
ISSUES DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MCA-BENIN REGIONAL
17 JUILLET 2025
Salle 402, MCA-BENIN REGIONAL

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin Régional ("**MCA-Bénin Régional**") s'est réuni le **jeudi 17 JUILLET 2025**, en sa huitième session ordinaire, au siège du MCA-Bénin Régional, salle 402, Cotonou, en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 11 juillet 2025, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C. 1 (b) de l'Accord de Don, de l'article 16 du Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional et de la section 3.13 (a) des Statuts du MCA-Bénin Régional (les "**Statuts**").

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 14 décembre 2022 (l'"**Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (le "**Décret**") le Gouvernement a créé le MCA-Bénin Régional pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum requis pour tenir la session a été atteint conformément aux dispositions de l'article 16 du Décret, de la section 3.13 (b)(i) des Statuts ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National du MCA-Bénin Régional au cours de la présente session, et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE chaque membre du Conseil d'Administration présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la huitième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du mémorandum soumis à son appréciation par la Coordination Nationale, au sujet de l'ensemble du personnel ayant été mis en chômage technique :

1. instruit le Coordonnateur National à l'effet de procéder ainsi qu'il suit :

- i. lever la suspension des contrats de travail dudit personnel au cas où les résultats de l'analyse du gouvernement américain ne seraient pas connus avant le 31 juillet 2025 ;
- ii. lever la suspension des contrats de travail dudit personnel au cas où les résultats de l'analyse du gouvernement américain connus avant le 31 juillet 2025 concluraient à une poursuite du Programme ;
- iii. mettre en œuvre un plan de démobilisation du personnel, au cas où les résultats de l'analyse du gouvernement américain connus avant le 31 juillet 2025 concluraient à une clôture du Programme. Ce plan de démobilisation devra être convenu avec MCC et approuvé par le Conseil d'Administration.

2. autorise la Coordination Nationale à procéder au paiement des moins perçus sur le mois de juin 2025 au personnel concerné dans la limite des montants dus.

3. instruit la Coordination nationale à l'effet de procéder à la réduction de l'effectif actuel du personnel et de faire réaliser un audit des ressources humaines du MCA-Bénin Régional au regard des objectifs du Compact.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, ratifie les documents de décaissement des Fonds de Facilitation du Programme (CFF) pour le trimestre d'avril à juin 2025 tenant compte des exceptions accordées par MCC ; il s'agit des documents ci-après :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note explicative, et
5. Rapport sur les Conditions Préalables.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, ratifie les documents relatifs au décaissement des fonds ci-après, pour le trimestre de juillet à septembre 2025 :

✓ Fonds de Développement du Compact (CDF) :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note Explicative,
5. Rapport sur les Conditions Préalables.

✓ Fonds de Facilitation du Programme (CFF) :

1. Plan de travail,
2. Budget Détaillé,
3. Rapport Financier Détaillé,
4. Demande de Décaissement,
5. Note explicative,
6. Rapport de Passation des Marchés, et
7. Rapport sur les Conditions Préalables.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement (GoB) ci-après, pour le trimestre de juillet à septembre 2025 :

1. Budget Détaillé,
2. Demande de Décaissement, et
3. Note explicative.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen, approuve le Plan de Passation des Marchés N°11 (PP11) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ Approuve la modification du plan organisationnel de dotation en personnel tenant compte du poste de « Directeur/Directrice de l'Analyse Sociale » et
- ✓ Autorise le Coordonnateur national à mettre en œuvre le plan ainsi modifié, à travers notamment la modification du contrat de travail de l'employé occupant ce poste.

RESOLU EN OUTRE QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin Régional sont autorisés et instruits pour élaborer et

signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 17 juillet 2025.

/S/

Nom : Abdoulaye BIO TCHANE

Titre : Président du Conseil d'Administration

/S/

Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE

Titre : Conseiller Général du MCA-Bénin Régional,
Secrétaire du Conseil d'Administration